

Paroles de personnes accompagnées

« Il faut m'envoyer un petit paquet de courage »

« ...maintenant on a parlé, on a fait tout ce qu'il fallait, c'est fini ! »

« Vous m'avez accueilli, écouté et accompagné avec une grande attention. Par votre présence, votre bonté et votre dévouement vous m'avez toujours montré le plus beau visage de l'être humain et avez su apporter la quiétude à mon esprit. Grâce à vous j'ai franchi dignement l'étape qui donne tout son sens à la vie ».

Trouver une association de bénévoles d'accompagnement près de chez vous

Alliance - jusqu'au bout accompagner la vie

* Fédération Alliance Bordeaux : 05.56.69.85.52

www.alliance.asso.fr

federation@alliance.asso.fr

- * Alliance 24 Bergerac : 05 53 74 30 95
Périgueux : 05 53 07 03 83
- * Alliance 33 Bordeaux : 05 56 43 07 07
Libourne : 05 57 55 15 56
Sud Bassin : 07 61 59 71 92
- * Alliance 40 Biscarosse : 07 80 39 90 18
Dax : 06 18 27 45 25
Mont de Marsan : 06 03 30 13 85
- * Alliance 47 Agen : 06 95 56 58 05
Fumel : 07 83 60 10 42
Marmande : 06 77 17 03 61
Villeneuve sur lot : 06 43 73 36 53
- * Alliance 64 Bayonne : 05 59 46 15 15
Orthez : 06 41 11 53 85
St Jean de Luz : 06 44 79 20 13

Association pour l'accompagnement et le développement des soins palliatifs (ASP)

- * ASP 16 Angoulême : 05 16 29 04 39
- * ASP 17 La Rochelle : 05 46 45 51 02
- * ASP 19 Brive : 05 55 84 39 34
- * ASP L'Estuaire 79 Niort : 05 49 05 16 34
- * ASP 87 Limoges : 05 55 05 80 85

Jusqu'à la Mort, accompagner la vie (JALMALV)

* Poitiers : 05 49 46 90 71

Le passage

Interventions en Dordogne, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques : 05 53 79 71 90

Pallia Plus Bordeaux : 05 56 08 24 68

Présence Pau : 05 59 92 01 74

VAL vivre avec en Limousin : 07 83 78 72 73

BENEVOLES D'ACCOMPAGNEMENT EN SOINS PALLIATIFS EN NOUVELLE-AQUITAINE



Un être humain qui exprime simplement sa solidarité avec un autre être humain dans le respect des différences et du désir de celui qu'il accompagne

(Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs - SFAP)

Le bénévolat d'accompagnement en soins palliatifs est-il fait pour vous ?

Un bénévolat reconnu par la loi

La loi reconnaît l'importance de la mission du bénévole d'accompagnement : « **Des bénévoles, formés à l'accompagnement de la fin de vie et appartenant à des associations qui les sélectionnent, peuvent, avec l'accord de la personne malade ou de ses proches et sans interférer avec la pratique des soins médicaux et paramédicaux, apporter leur concours à l'équipe de soins en participant à l'ultime accompagnement du malade et en confortant l'environnement psychologique et social de la personne malade et de son entourage** ». (Article L1110-11 du code de la santé publique)

Un bénévolat exercé au sein d'une association

Le bénévole fait toujours parti d'une association qui le forme à l'accompagnement en soins palliatifs, avant d'intervenir auprès d'une personne malade/famille/proches. A l'issue de cette formation, il pourra intervenir auprès d'eux, si et seulement si, ils en font la demande. Généralement, les **associations signent des conventions avec les établissements de santé ou les structures médico-sociales** dans lesquelles elles interviennent. Selon leur charte de fonctionnement, **elles peuvent intervenir au domicile** de la personne malade. Les associations évaluent les demandes et y répondent au mieux, selon les disponibilités de leurs bénévoles.

Le rôle du bénévole

Aider des personnes atteintes d'une maladie grave évolutive ou terminale et/ou leur entourage, à s'adapter, à vivre ce temps qui reste jusqu'au bout. Ecouter leurs moments de vie : leurs tristesses, leurs angoisses, leurs espérances, leurs joies. Offrir simplement une présence chaleureuse et rassurante.

Tous les échanges sont confidentiels.

Les interventions du bénévole d'accompagnement

Auprès de qui ?

- de la personne atteinte de maladie grave, évolutive ou terminale ;
- de la famille du malade et de ses proches.

Où intervient-il ?

- en établissements de santé ;
- en structures médico-sociales ;
- au domicile de la personne gravement malade.

Pourquoi intervient-il ?

- pour écouter ;
- pour aider avec empathie par une présence discrète à vivre la vie jusqu'au bout.

Comment intervient-il ?

- à la demande des soignants ;
- sur appel de la personne gravement malade ou de son entourage.



Vous souhaitez devenir bénévole d'accompagnement en soins palliatifs

- Reconnu par la loi, le bénévole d'accompagnement doit participer à une formation initiale et continue
- Devenir bénévole d'accompagnement demande humilité et réflexion

Engagement aux services des autres	Engagement personnel
Au service d'une association Auprès d'une équipe soignante Auprès des personnes malades et de leur entourage	Formation obligatoire Disponibilité régulière

Questionnaire	Oui	Non
Je suis prêt (e) à suivre une formation		
Je suis prêt (e) à partager régulièrement du temps		
J'ai besoin de manifester ma solidarité auprès des personnes malades et/ou de leur entourage		
Je suis capable de respecter les confidences		
Je peux écouter sans préjugé		
Je pense avoir de l'empathie et mettre les personnes en confiance		
Je sais créer un climat de confiance		
J'amène joie et bonne humeur		

Pour vous engager comme bénévole d'accompagnement, contactez une association près de chez vous qui vous expliquera la spécificité de l'accompagnement en soins palliatifs

[voir liste au dos du dépliant]